

AAGA

Société civile immobilière
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 475 CHE DE LA PLAINE DE PECOUT
13880 VELAUX

828 530 899 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05/12/2024

Le cinq décembre deux mille vingt et quatre, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre remise en mains contre décharge le 10/11/2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Total des parts des associés présents : 200 parts sur les 200 parts composant le capital social.

M. RIUS Christophe préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance, le cas échéant, le rapport du Commissaire aux comptes, ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article n°4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.